

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMPTE-RENDU DE SEANCE DU MARDI 17 MAI 2016

Date de convocation 10/05/2016

Date d'affichage 10/05/2016

Présents : Monsieur Raymond PICARD, Maire.

Mrs LETELLIER Francis, RIVOIRE Lionel, Mme NEUTRE Christiane, adjoints,

Messieurs : BRUNEL Alain, LE CARPENTIER Jacques, LETELLIER Fabrice, CAGNIARD Fabien, MANTELET Michel, BERT Jean.

Mesdames : SICOT/MOZES Valérie, LEGRAND Karine, ZAJEWSZKI Jocelyne, MABIRE Rachel.

Excusé : M. RUFFEL.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 14

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur Raymond PICARD fait part du décès de M. AUFFRAY, ancien Maire de St-Aubin-d'Arquenay.

Monsieur le Maire rappelle les difficultés récurrentes dues aux absences de personnel.

Approbation du compte-rendu du 29 mars 2016.

Secrétaire de séance : M. Alain BRUNEL

Objet : VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire explique au conseil que suite à plusieurs remarques du contrôle de légalité de la Préfecture, la délibération du 29 mars 2016 concernant le versement des indemnités de fonctions du Maire est entachée d'illégalité.

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice des mandats locaux a introduit de nouvelles dispositions concernant notamment les indemnités des maires. Ce dispositif, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, prévoit que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Considérant que la population légale au 1^{er} janvier 2016 est de 499 habitants (source INSEE, recensement de la population 2013) l'indemnité de fonction brute versée au Maire est de 17% de l'indice brut 1015.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Dénonce la délibération du 29 mars 2016,
- fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et adjoints ainsi qu'il suit :

- Indemnité du maire = 17 % de l'indice 1015
- Indemnité 1^{er} adjoint = 4,5 % de l'indice 1015
- Indemnité 2^{ème} adjoint = 4,5 % de l'indice 1015
- Indemnité 3^{ème} adjoint = 4,5 % de l'indice 1015

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES (Annexé à la délibération)

INDEMNITES ALLOUEES A COMPTE DU 1^{er} JANVIER 2016

Maire :

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice 1015)
Raymond PICARD	17% soit 646,25 €

Adjointes au maire avec délégation (article L 2123 24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	%	Indemnité (allouée en % de l'indice 1015)
1er adjoint : Francis LETELLIER	4,5 %	171,06 €
2e adjoint : Lionel RIVOIRE	4,5 %	171,06 €
3 ^e adjoint : Christiane NEUTRE	4,5 %	171,06 €

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU C.C.A.S.

Sous la présidence de M. PICARD Raymond, le Conseil Municipal examine le compte administratif du CCAS 2015 qui s'établit ainsi :

<u>Section de Fonctionnement</u> :	Dépenses réalisées	=	0,00 €
	Recettes réalisées	=	500,00 €
	Résultat de l'exercice	=	500,00 €
	Résultat reporté	=	2 394,57 €
	Résultat de clôture 2015	=	<u>2 894,57 €</u>

Hors de la présence de M. Raymond PICARD, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du CCAS 2015.

Objet : CCAS - COMPTE DE GESTION 2015

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du Receveur Municipal de l'année 2015 concernant le CCAS de la commune de Périers sur le Dan qui fait apparaître les mêmes chiffres que ceux du compte administratif.

Le conseil municipal :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : CCAS - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide, d'affecter le résultat du budget 2015 du CCAS ainsi qu'il suit :

☞ **Affectation de l'excédent de fonctionnement de 2 894,57 € au 002 en section de fonctionnement dans le budget communal (excédent reporté).**

Objet : LOCATION SALLE COMMUNALE : TARIFS

Monsieur le Maire propose de fixer les conditions de location de la salle communale, après discussion, le conseil municipal à l'unanimité décide :

Location pour les habitants de Périers sur le Dan et les employés de la commune :

- Tarif week-end 250 € (du vendredi 18h00 au dimanche 19h00) + 30 € chauffage (du 1^{er} octobre au 30 avril)
En cas d'un mariage le samedi après-midi, une réduction de 30 € sera effectuée soit un montant 220 €
- Tarif journée en semaine 125 €

Location pour les habitants de Biéville-Beuville et Mathieu.

- Tarif week-end (du vendredi 18h00 au dimanche 19h00) 300 € + 30 € chauffage (du 1^{er} octobre au 30 avril)
En cas d'un mariage le samedi après-midi, une réduction de 30 € sera effectuée soit un montant 270 €
- Tarif journée 150 €

Location pour personnes extérieures

- Tarif week-end 500 € (du vendredi 18h00 au dimanche 19h00) + 30 € chauffage (du 1^{er} octobre au 30 avril)
En cas d'un mariage le samedi après-midi, une réduction de 30 € sera effectuée soit un montant 470 €
- Tarif journée en semaine 250 €

Pour toutes les locations un inventaire sera effectué, une assurance obligatoire et deux chèques de caution seront demandés 100 € et 500 €.

Un règlement interne va être rédigé.

Monsieur le Maire propose une location gratuite, en remerciement de l'investissement dans le projet, à M. Jean BERT et M. Alain BRUNEL.

Objet : GROUPEMENT DE COMMANDE : VERIFICATION ET MAINTENANCE REGLEMENTAIRE ET FONCTIONNELLE DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS DES BATIMENTS.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier relatif à la constitution d'un nouveau groupement de commande piloté par la Direction des Bâtiments de Caen la Mer.

Celui-ci a pour objet la vérification et la maintenance réglementaire et fonctionnelle des installations et équipements des bâtiments.

Ce groupement comportera 3 marchés :

- 1 – maintenance des portes sectionnelles, rideaux métalliques, barrières levantes et portes piétonnes automatiques;
- 2 – maintenance des alarmes anti-intrusion et détection incendie;
- 3 – vérifications périodiques des installations techniques dans les bâtiments.

Sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité, le conseil municipal :

↳ **Souhaite l'adhésion au groupement de commande uniquement pour la vérification périodique des installations techniques dans les bâtiments.**

↳ **Charge Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

Objet : CANDELABRE RUE DE LA DAME

Monsieur le Maire informe le conseil du renouvellement des supports de candélabres rue de Plumetot et rue des Quatre Chemins.

D'autre part le SDEC Energie a fait parvenir en mairie une proposition de travaux concernant le foyer n° 01-013, rue de la Dame pour un coût total de 399,19 € TTC, la contribution de la commune s'élevant à 249,49 €.

Après débat du conseil :

Considérant que le globe d'éclairage est tombé tout seul sans accident ou implication d'un tiers,
Considérant que ces candélabres ne sont pas anciens,
Considérant que ce n'est pas la première fois que cela arrive,
Il s'agit soit d'un défaut de fixation du constructeur, soit d'un mauvais remontage lors des opérations de maintenances récentes.

En conséquence, le conseil refuse de prendre en charge cette réparation et signale que le matériel est disponible en mairie pour remontage.

CEREMONIE DU 7 JUIN 2016 :

Monsieur le Maire donne le programme de la cérémonie commémorative du 72^{ème} anniversaire de la libération de Périers sur le Dan qui se déroulera le MARDI 7 JUIN 2016 à 11H15 à la stèle près de la mairie.

- Cérémonie en présence de l'armée anglaise
- Remise de la Légion d'Honneur à un vétéran
- Dévoilement de la peinture sur la libération de Périers-sur-le-Dan
- Vin d'honneur.

POINTS D'ACTUALITES

CONSTRUCTION DE LA SALLE COMMUNALE : Monsieur le Maire informe le conseil du passage de la Commission de sécurité le 24 mai 2016 en vue de l'ouverture au public.

DOTATION : Monsieur le Maire fait part d'un nouveau système de calcul de DSC, ce qui se traduira par une baisse de la dotation de l'ordre de 30% en 3 ans.

PLU : La phase 1 concernant l'état initial de l'environnement et le diagnostic communal, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, étant terminée :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées et les services de l'Etat pour le projet de PLU de Périers-sur-le-Dan se déroulera le jeudi 23 juin 2016 à 10 heures à la mairie.

L'objet de cette réunion est non seulement d'ouvrir la concertation et le débat à l'ensemble des acteurs institutionnels concernés, mais également d'obtenir des éléments d'informations complémentaires pour notre commune.

VENTE AMBULANTE : une demande de vente ambulante « fish and chips » le mardi soir, carrefour route de Plumetot - route de Colleville, a été faite auprès de la mairie. Monsieur le Maire a donné un avis favorable.

TRAVAUX ALLEE PIETONNE : L'entreprise TPP a commencé les travaux route de Plumetot. Il manque les potelets en bois.

MATINEES NATURE : Monsieur le Maire informe que la municipalité met en place le principe de « Matinées Nature » !

Il s'agit, compte tenu de l'attachement prononcé de nos habitants à la qualité environnementale du village, de protéger et d'embellir nos espaces naturels par des actions de nettoyage : aux abords de voirie, du Dan, d'embellissement d'espaces verts existants, etc...

Ces « Matinées Nature » sont proposées une, deux, ou trois fois l'an, le samedi matin de 9 h 30 à 12 h 00 sur invitation de la mairie et font appel aux bénévoles disponibles et intéressés.

Une première matinée est prévue le : SAMEDI 21 MAI 2016 de 9 h 30 à 12 h 00 sur le site de l'ancienne déchetterie route du Londel.

L'objectif : participer à la réhabilitation de ce site en réalisant la plantation de miscanthus, de fleurs en jachère et tournesol.

QUESTIONS DIVERSES

M. Alain BRUNEL constate que le marquage des places de stationnement, rue de la Maison Blanche, manque ridiculement de longueur et se prolonge sur la zone de circulation des piétons.

M. Fabrice LETELLIER indique la présence très bruyante d'un quad tournant le dimanche, entre-autres, à proximité des habitations route de Plumetot.

M. Jacques LE CARPENTIER signale le mauvais entretien du cimetière.

M. MANTELET recense toujours les visites sur le site de la mairie.

M. RIVOIRE recherche toujours des bénévoles pour le Marathon le 12 juin 2016.

PROCHAINE REUNION MARDI 28 JUIN 2016 A 19 HEURES.